

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 4 février 2026

NO 6

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Mise au point de la négociation – février 2026

Bonjour à toutes et à tous,

Au cours de la semaine passée, nous étions « supposés » tenir une rencontre de négociation le mercredi 28 janvier. Or, dans les jours précédents, j'ai été contactée par les hautes autorités du SCT afin de tenir des discussions entourant la problématique des écarts de conduite de la partie patronale à l'extérieur de la table de négociation, ainsi que pour discuter des modalités entourant la suite de la ronde de négociation, étant donné que notre président paritaire a démissionné.

Pour notre part, nous désirions tout de même négocier, mais la veille, en après-midi, les autorités du SCT ont confirmé l'annulation de la journée de négociation et nous ont convoqués (en comité réduit) à une rencontre au SCT. Nous étions assez déçus de la situation, mais compte tenu que ces démarches devaient, selon eux, être effectuées avant la reprise officielle de la négociation, nous n'avons eu d'autre choix que de participer à cette rencontre.

En après-midi, le 28 janvier dernier, Mike Laforge, Étienne Gaudreau et moi avons rencontré MM. Jean-Michel Ross (Bureau de la négociation gouvernementale) et Philippe Matteau (secrétaire associé au Sous-secrétariat des ressources humaines gouvernementales). Nous avons eu de bonnes discussions et nous croyons qu'ils comprennent très bien la situation « pas facile » que nous vivons. L'objectif commun demeure de pouvoir négocier de bonne foi, sans embûche externe, et d'en arriver éventuellement à une entente de principe.

Cela dit, MM. Ross et Matteau devaient convoquer certaines personnes au SCT afin de tenir des rencontres et des échanges avec elles. Par la suite, nous devons être contactés afin d'établir la reprise de la ronde de négociation. De plus, on nous a indiqué que la volonté était de reprendre rapidement les discussions. Or, au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons toujours pas eu de nouvelles de leur part, mais nous vous tiendrons informés dès que nous aurons plus de détails.

J'en profite également pour faire un rappel à tous concernant l'un des écarts de conduite de l'employeur, soit les modalités de CH à la cour. N'oubliez pas que les modalités convenues à la table de négociation sont celles qui s'appliquent depuis plus de quarante (40) ans, soit que vous POUVEZ QUITTER LE TRAVAIL à la fin d'une journée de cours coïncidant avec un congé hebdomadaire (CH). Nous serons là pour vous défendre, que ce soit en cas de coupure salariale ou si une mesure administrative ou disciplinaire vous est imposée. Si votre gestionnaire déroge à ce qui est prévu, vous devez absolument contacter vos délégués régionaux afin de leur soumettre toutes les informations pertinentes et ils pourront nous en informer.

En terminant, ne lâchez pas votre solidarité, car elle est très importante pour nous tous. Vous démontrez à notre employeur que, malgré un contexte de travail difficile, malgré l'absence de contrat de travail depuis près de trois (3) ans et malgré la détérioration du climat de travail à l'échelle provinciale, vous êtes tout de même des passionnés (es). C'est VOUS qui tenez la PFQ à bout de bras !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous souhaite une très bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial